Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020

SLOW

ID: 974-219740073-20201006-DL\_2020\_108-DE

# CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATI CADASTREE AM 1558, SISE 84 RUE DE SAINT-PAUL, A MADAME NATHALIE FRADELIN

Le présent rapport a pour objet d'annuler et remplacer le projet de cession immobilière engagé avec madame Nathalie Fradelin sur la parcelle de terrain communal bâti cadastrée AM 1558, sise à Le Port, 84 rue de Saint-Paul, par la délibération n°2019-022 du 13 mars 2019.

Suite à cette délibération municipale du 13 mars 2019, la Ville et madame Fradelin ont signé un compromis de vente devant sécuriser la transaction immobilière pour le 31 janvier 2020 au plus tard. Toutefois la vente n'a pas pu être réalisée dans le délai imparti, l'acquéreur n'ayant reçu que le 15 janvier 2020 la lettre de refus de prêt de la part de l'organisme bancaire qui suivait son dossier.

Par courrier du 15 mai 2020, madame Fradelin a de nouveau écrit à la Ville pour lui faire part de son attention de poursuivre l'acquisition du bien et a engagé de nouvelles demandes de prêts bancaires sitôt la levée des mesures de confinement de la population imposées à l'île de La Réunion en raison de la pandémie de la COVID-19.

Madame Fradelin souhaite donc signer un nouveau compromis de vente avec la commune afin de compléter son (ses) dossier(s) de demande de prêt. Ledit terrain dispose d'une superficie indicative d'environ 400 m² et supporte une construction en dur sous dalle à rénover d'environ 75 m².

Vu les circonstances, la municipalité souhaite donner une suite favorable à cette demande et propose au Conseil municipal :

- d'abroger la délibération initiale n°2019-022 du 13 mars 2019 précitée ;
- d'approuver le nouveau projet de cession, en pleine propriété, à Madame Nathalie Fradelin, de la parcelle de terrain bâti cadastrée section AM 1558, sise à Le Port, 84 rue de Saint-Paul, au prix de 134 000 € hors taxes (Cent trente quatre mille euros), conforme à l'évaluation du Domaine actualisée le 15 juin 2020 ;
- de fixer au 31 août 2021 au plus tard la date de signature de l'acte authentique de vente et de paiement du prix au comptant ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction de l'Aménagement du Territoire - service Foncier et Gestion du Patrimoine

# Pièces jointes:

- extrait de la délibération n°2019-022 du 13 mars 2019
- courrier de madame Nathalie Fradelin daté du 15 mai 2020
- extrait du plan cadastral
- avis du Domaine actualisé le 15 juin 2020

Recu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020

SLOW

ID: 974-219740073-20201006-DL\_2020\_108-DE

# ANNEXE 1 : délibération n°2019-022 du 13 mars 2019

# VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice

A l'ouverture de l'affaire
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 34

: 39

#### OBJET

Affaire n°2019-022

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATI CADASTREE AM 1558, SISE 84 RUE DE SAINT-PAUL, A MADAME NATHALIE FRADELIN

# NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 6 mars 2019 et affichée le 6 mars 2019.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 2 1 HARS 2019

## LE MAIRE



## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE DU MERCREDI 13 MARS 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi treize mars, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance: Mme Annick Le Toullec 6<sup>ère</sup> adjointe.

Étalent présents: M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1<sup>et</sup> adjoint, M. Bernard Robert 2<sup>tine</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>tine</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 6<sup>tine</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7<sup>tine</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 8<sup>tine</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10<sup>tine</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés: Mme Annie Mourgaye 4<sup>ème</sup> adjointe (par M. Jean-Claude Maillot), M. Alain Iafar (par M. Ludovic Latra), M. Brandon Incana (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel (17h07).

# Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): Mme Cala M'Rhéhouri S<sup>tene</sup> adjointe, M. Sergio Erapa 9<sup>hue</sup> adjoint, M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020

SLOW

ID: 974-219740073-20201006-DL\_2020\_108-DE

## Affaire n°2019-022

# CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATI CADASTREE AM 1558, SISE 84 RUE DE SAINT-PAUL, A MADAME NATHALIE FRADELIN

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi nº82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme;

Vu la situation de la parcelle section AM nº 1158 au plan de la commune ;

Vu l'avis financier n°2019-407V0064 de la Direction de l'Immobilier de l'Etat établi en date du 30 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement » réunies le 21 février 2019;

Vu le rapport présenté en séance du mardi 13 mars 2019 relatif à la cession d'une parcelle de terrain bâti cadastrée AM 1558, sise 84 rue de Saint-Paul à madame Nathalie Fradelin ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Valérie Auber et Patrick Jardinot et 5 abstentions : Firose Gador, Sabine Le Toullec, Henry Hippolyte, Mémouna Patel et Daniel Vassinot),

#### DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession en pleine propriété, à Madame Nathalie Fradelin, de la parcelle de terrain bâti cadastrée AM 1558, pour une superficie indicative d'environ 400 m², sise à Le Port, 84 rue de Saint-Paul, au prix de 134 000 € (Cent trente quatre mille euros) conforme à l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat ;

Article 2 : de fixer au 31 janvier 2020 au plus tard la date de signature de l'acte authentique de vente et de paiement du prix au comptant ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Olivier HOARAU

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020

ID: 974-219740073-20201006-DL\_2020\_108-DE

# ANNEXE 2 : courrier de madame Fradelin

Nathalie FRADELIN 4 allée Pierre Reverdy ZAC 2 97420 Le PORT 0692 64 17 47

MAIRIE DU PORT

A l'attention de M. Le Maire Olivier HOARAU

Le: 25/05/2020

Objet: DEMANDE D'ACHAT DE MAISON

M. Le Maire,

Actuellement logée à titre gratuit chez ma belle-mère, je me permets de vous solliciter de nouveau afin de vous soumettre une demande d'acquisition de la parcelle du terrain bâti cadastrée AM 1558, pour une superficie indicative d'environ 400 m², sise à Le Port, 84 rue de Saint-Paul afin d'en faire de ce terrain ma résidence principale.

J'ai effectivement rencontré en début d'année 2020 un problème avec la Banque Postale, qui avait au préalable accepté de me financer. Faute de temps, je n'ai pas pu monter un autre dossier de financement auprès d'une autre société de financement, car ils m'ont annoncé leur refus le 15 janvier 2020 et que le compris de vente arrivait à échéance le 31/01/2020.

A ce jour, un autre prêteur accepté de me suivre dans cette acquisition et je suis toujours en CDI dans une société du secteur la grande distribution.

En espérant avoir un avis favorable de votre part, je reste à votre disposition pour des informations supplémentaires.

Veuillez accepter, Monsieur Le Maire, mes salutations les plus distinguées.

Nathalie FRADELIN

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020



ID: 974-219740073-20201006-DL\_2020\_108-DE



M11e NATHALIE FRADELIN 4 ALLEE PIERRE REVERDY ZAC 2 97420 LE PORT

Votre Conseiller : Mme DELPHINE FLORENCE LOUISE Tél : 02.62.72.75.39 - Fax : 00.00.00.00.00 Réf à rappeler dans tout courrier : Dossier n° 2019B458E

A LA POSSESSION, le 15/01/2020

#### Mademoiselle,

Par votre demande de prêt immobilier 2019B458E, du 18 septembre 2019, vous avez sollicité La Banque Postale pour financer votre projet d'acquisition à l'adresse suivante : 84 RUE DE SAINT PAUL, RHI EPUISEMENT, 97420 LE PORT, FRANCE, pour un montant de 131 000,00 €.

Après une étude approfondie de votre dossier, nous sommes au regret de vous informer que La Banque Postale n'est pas en mesure de lui réserver une suite favorable.

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de notre considération distinguée.

Mme DELPHINE FLORENCE LOUISE Conseiller

Reçu en préfecture le 04/11/2020

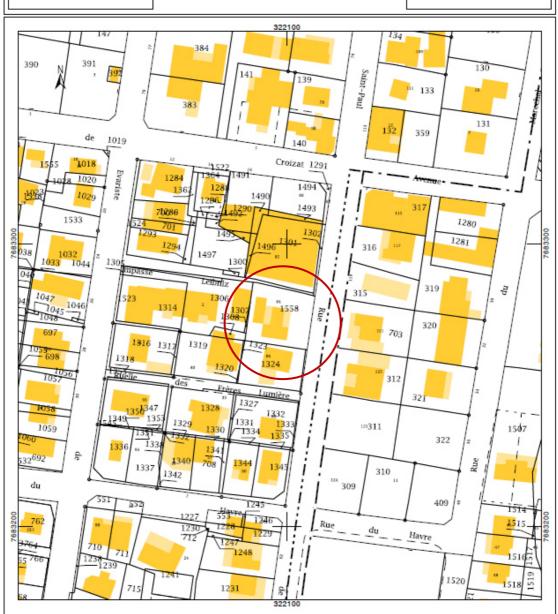
Affiché le 04/11/2020

SLOW

ID: 974-219740073-20201006-DL\_2020\_108-DE

# ANNEXE 3: extrait du plan cadastral

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur oet extrait est géré par le oentre des impôts fonoier suivant : Département : LA REUNION Saint Denis de la Reunion 1 rue Champ Fleuri CS 91013 97744 97744 SAINT-DENIS CEDEX 9 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune : LE PORT tél. 02.62.48.69.1 -fax 02.62.48.69.02 odif.saint-denis-de-lareunion@dgfip.finanoes.gouv.fr Section : AM Feuille : 000 AM 01 Éohelle d'origine : 1/1000 Éohelle d'édition : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Date d'édition : 23/01/2019 (fuseau horaire de Paris) oadastre.gouv.fr nnées en projection : RGR92UTM ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics 322100



Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020



# ANNEXE 4: avis du Domaine



N° 7300-1-SD (mars 2016)

ID: 974-219740073-20201006-DL\_2020\_108-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction Régionale des Finances publiques de la REUNION

Põie Gestion publique

Service : Division du Domaine

Adresse: 7 Avenue André Mairaux 97 705 SAINT DENIS

Messag CEDEX 9 Fax: 0262 94 05 83

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : FRADIN Patrice Téléphone : 0262 94 05 88

Courriel: drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Ref.: N° dossier: 2018-407 V 408

Le 15 juin 2020

À

Commune du Port DE REUSE David

### AVIS VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Partie de parcelle bâtie AM 1558 d'une contenance de 449 m².

Adresse du bien : 84 rue du Saint Paul 97420 Le Port

VALEUR VÉNALE : 134 000 € assortie d'une marge d'appréciation de ± 10 %.

1 - Service consultant : Commune du Port

Affaire suivie par : M.DE REUSE David

2 - Date de consultation : 26/05/2020

Date de réception : 10/06/2020

Date de visite : SANS

Date de constitution du dossier « en état » : 10/06/2020

# 3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Cession en pleine propriété d'une partie de la parcelle AM 1558.

## 4 - Description du bien

Partie de parcelle de terrain bâtie d'une contenance de 400 m², sur laquelle est bâtie une case vétuste d'environ 75 m².

#### 5 - Situation Juridique

Le bien appartient à la commune du Port.

# 6 - Urbanisme et réseaux

PLU: approbation du 02/10/2018 Zone Ua, réseaux présents

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020

SLOW

ID: 974-219740073-20201006-DL\_2020\_108-DE

#### 7-Détermination de la valeur vénale

134 000 € assortie d'une marge d' appréciation de ± 10 %

#### 8 - Durée de validité

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

# 9 - Observations particulières

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint Denis, le 15 juin 2020

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques

L'inspecteur des Finances Publiques

Patrice FRADIN